

**DÉPARTEMENT  
DE LA HAUTE-GARONNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

\_\_\_\_\_  
Arrondissement de Muret

\_\_\_\_\_  
MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-LEZE

\_\_\_\_\_  
Canton d'Auterive

31870

\_\_\_\_\_  
Téléphone : 05.61.08.71.22

<p align="center"><b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> (Art. L2121-10. Du code Général des collectivités territoriales)</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle du CONSEIL, en séance ordinaire le :

**JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 9H30**

**OBJET DE LA REUNION**

**Séance du 03/09/2025 - Approbation du procès-verbal**

- 1) Convention de traversée de voirie communale**
  
- 2) Travaux d'urbanisation avenue de la Lèze : modification du projet –  
avenant n° 2**

**Questions diverses**

**Date de convocation : 19/09/2025**

**Date d'affichage : 19/09/2025**

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt cinq septembre à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du CONSEIL

Présents : 11

MM. CARTÉ, ALLANO, BRAYE, BECOURT, BENECH, BLANCHOT Mmes CAMPAGNE-ARMAING, PRATS, DELGAY, RIBET, MARTI

Excusés : 2

M. HERNANDEZ qui a donné procuration à Mme PRATS

M. CALMES qui a donné procuration à M. BLANCHOT

Absents : 5

MM SOUM, GAI, DURAND et Mmes DEJEAN, LESCAT

Secrétaire de séance : Madame Michelle DELGAY

Mme BRANCO Marie-Claire assistait à la séance.

\* \* \*

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.**

\* \* \*

**Le point n°1 est retiré de l'ordre du jour à la suite de l'annulation de la demande de l'ASA de la Lantine**

\* \* \*

<b>Délibération n°25-6/1 - TRAVAUX D'URBANISATION AVENUE DE LA LÈZE : MODIFICATION DU PROJET – AVENANT N°2</b>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**VU** la délibération n°21-2/6 en date du 14/04/2021 relative au choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain de l'avenue de la Lèze dans le cadre des travaux d'urbanisation.

**VU** la délibération n°21-7/4 en date du 02/12/2021 relative à la réalisation de levés complémentaires.

**VU** la délibération n°23-7/1 en date du 18/10/2023 relative à la convention avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour définir, les conditions administratives, techniques, financières

**VU** la délibération n°25-3/7 en date du 09/04/2025 concernant le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux sur la RD43

**VU** la délibération n°25-4/10 en date du 02/07/2025 concernant la modification du projet – avenant n°1

Monsieur le maire rappelle l'aménagement de l'avenue de la Lèze, dans le cadre de travaux d'urbanisation. Afin d'améliorer la sécurisation sur la route départementale n°43, pour la partie allant du pont de la Lèze au carrefour de la vierge, une première modification du projet initial a été actée en rajoutant deux écluses supplémentaires et deux caniveaux.

Aujourd'hui il convient de prendre en considère les modifications suivantes :

- La suppression des deux caniveaux prévus dans l'avenant n°1
- Plus-value pour granulats du béton désactivé

- 27 mètres linéaires de barrière bois double lisse à poser en crête de talus pour assurer la sécurité du chemin piétonnier

**Le montant de cette 2<sup>ème</sup> modification s'élève à 3 566 € HT**

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification du projet initial de travaux d'urbanisation de l'avenue de la Lèze tel que présenté ci-dessus
- charge Monsieur le Maire de signer en son nom tous documents afférents à cette affaire